



## Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Grande-Synthe, Nord - décembre 2020

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violations des droits humains des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique \*.

### Chiffres concernant les expulsions des lieux de vie informels



9 expulsions de lieux de vie informels



Au moins 724 tentes saisies



Au moins 2 arrestations lors des expulsions



114 mineur.e.s isolé.e.s signalé.e.s aux autorités \*\*

La stratégie politique consistant à éviter les "points de fixation" a conduit à des expulsions de plus en plus fréquentes à Grande-Synthe. Certaines options d'hébergement, avec des bus, sont forcées: ceux.celles qui résistent sont souvent arrêté.e.s par la Police aux Frontières. Au cours de ces opérations, tous les abris, biens de premières nécessités et affaires personnelles sont alors détruits et/ ou saisis. Ces opérations d'épuisement sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916) et donnent lieu à des arrestations puis placements en rétention administrative alors illégaux. Ces contrôles d'identité et arrestations arbitraires sont quotidiens, même en dehors du contexte des expulsions.

Les lieux de vie informels de Grande-Synthe qui sont actuellement régulièrement expulsés sont dispersés dans une grande zone boisée. Par conséquent, ce qui est considéré comme une seule opération d'expulsion affecte en fait plus de 20 petits "lieux de vie."



Les observateurs.rices ont assisté à l'utilisation systématique des couteaux et des scies à main sur des tentes et des bâches lors des 9 expulsions: à 4 reprises, des personnes étaient encore à l'intérieur des tentes. À une occasion, un tracteur tentait de déplacer une tente avec une personne encore à l'intérieur.



Des chiens étaient présents lors d'une expulsion.

Le 3 décembre, il a été rapporté à HRO que des médicaments avaient été pris et jetés dans la boue.

Le 8 décembre, il a été rapporté à HRO que l'argent d'une personne exilée avait été pris et déchiré en deux par l'équipe d'expulsion et les observateurs.rices ont assisté à l'équipe d'expulsion vider les sacs et se moquer du contenu.



Lors de 3 expulsions, des personnes ont été forcées à monter dans des bus: soit en étant menacées d'arrestation s'ils refusent, soit en étant empêché de quitter le périmètre. \*\*\*

### Harcèlement des défenseurs des droits lors de l'observation



#### 9 tentatives d'intimidation:

Les observateurs.rices ont été arbitrairement menacé.e.s d'arrestation 1 fois; soumis.e.s à des contrôles d'identité 4 fois; filmé.e.s et / ou pris.e.s en photo avec le téléphone personnel et / ou professionnel d'un policier 3 fois, une fois par un officier avec un RIO flouté; dit d'arrêter de filmer 1 fois. À une autre occasion, un officier de police a dit aux bénévoles d'arrêter de se parler, et qu'ils.elles n'étaient autorisé.e.s qu'à parler français en France.

\* Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

\*\* Le nombre de signalements effectués est au deçà du nombre réel de mineur.e.s isolé.e.s qui étaient en situation de rue et de danger sur le territoire Grand-Synthois au mois de décembre. Sur ce territoire, aucune association non mandatée n'a d'activité spécifique ciblant les MIE, contrairement à Calais, et se trouve en capacité d'effectuer ce travail d'identification précise (Source : Utopia 56)

\*\*\* Toutes les opérations de mise à l'abri peuvent être considérées comme forcées, en raison de la présence importante de la police armée et du fait que tous les abris (tentes, bâches, etc.) sont saisis.